

Présentation du secrétariat d'enquêtes de la Commission sociale de l'ADIJ

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des
intérêts du Jura**

Band (Jahr): **45 (1974)**

Heft 2

PDF erstellt am: **18.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-824739>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

D'emblée, il faut marquer les différences des modes de communication. Transport public, le chemin de fer impose à l'usager des rythmes collectifs et une organisation où la concentration accroît l'efficacité et la rentabilité (portes de Bâle et Genève). L'automobile, en revanche, laisse à l'individu plus de latitude dans le choix de son itinéraire et, de ce fait, la théorie de la voie la plus courte, la moins encombrée retrouve son application. Au trafic du centre de la France, la Transjurane routière offre une voie d'accès plus directe au Plateau suisse que l'autoroute Belfort - Mulhouse - Bâle.

Mais, lancée en 1966, l'idée de la Transjurane risque bien, elle aussi, d'attendre une vingtaine d'années sa réalisation. Comme pour le Jura - Gothard, l'impulsion venue de France accélère la genèse du projet. On remarquera aussi qu'aujourd'hui comme naguère, la solution s'est d'abord orientée vers l'amélioration de l'axe traditionnel (Taubenloch, puis Pierre-Pertuis, finalement les Rangiers). Si l'on pousse le parallèle, on observera que la « stratégie » à mettre en œuvre évoque celle de 1896 et majore le rôle de la Confédération.

A recueillir les « harmoniques » de la Transjurane, il apparaît qu'au-delà du problème routier, elle implique une transformation de la vocation même de la région : alors que l'arc jurassien est frappé dans son ensemble d'une certaine régression, les regards se tournent vers le « triangle industriel » du Plateau suisse et la « nébuleuse urbaine » de Belfort - Montbéliard. Au simple aménagement de ce qui existe (comme le préconisent les auteurs de l'*Atlas*) s'oppose une anticipation mobilisatrice des espoirs et des énergies de ce pays.

M. R.

Présentation du secrétariat d'enquêtes de la Commission sociale de l'ADIJ

1. Jalons historiques

Il y a six ans, la Direction cantonale des œuvres sociales confiait un mandat à la Commission sociale de l'ADIJ. Elle lui demandait des études approfondies de la situation des handicapés mentaux du Jura. Ce travail consistait en un inventaire des besoins, une coordination des efforts ainsi que la proposition de directives à suivre.

Le 1^{er} juin 1970, le président de la Commission sociale, feu M. le préfet Sunier, invitait les responsables des services sociaux afin de discuter l'ordre de priorité des tâches à effectuer. Lors de cette séance, on fit état de la disproportion existante entre les moyens à disposition et les besoins ressentis dans le domaine social, de l'obligation d'établir un inventaire des nécessités et de choisir un ordre de priorité pour les réalisations. L'importance du travail d'enquête à accomplir était reconnue par les participants et le besoin d'un secrétariat permanent vivement ressenti.

Daté du 10 décembre 1970, un document relatif à la structure et aux activités de la Commission sociale de l'ADIJ a été remis à la Direction des œuvres sociales. Il faisait référence au mandat précité, mentionnait le champ d'application de la planification des activités à caractère social et mettait en place la nouvelle structure de la Commission sociale, présidée depuis août 1970 par M. Georges Rais, de Delémont.

2. Le secrétariat d'enquêtes

2.1. Création du poste

La nouvelle organisation de la commission englobait un secrétariat permanent. Les membres de la Commission sociale s'attelèrent à la mise sur pied de cet organe. Ce dernier ne pouvant en aucun cas être à la charge de l'ADIJ, c'est à l'Etat qu'il fallait s'adresser. La Direction des œuvres sociales décida, le 29 septembre 1972, la création du poste demandé pour une durée limitée dans le temps. En effet, cette fonction est provisoire car elle s'articule sur le mandat conféré. Sa durée court jusqu'à la fin de l'année 1975.

Le 1^{er} août 1973, M. Gabriel Nusbaumer, de Pleigne, licencié en sociologie, débutait en tant que secrétaire d'enquêtes.

2.2. Cahier des charges

Le rôle du secrétaire d'enquêtes est consigné dans un cahier des charges qui prévoit :

- le maintien de la liaison entre les groupes de travail¹ de la Commission sociale et la coordination constante de leurs travaux ;
- la préparation des documents de base, l'exécution d'enquêtes et de travaux spécifiques de recherche, la mise au point et la rédaction de propositions à présenter au canton ;
- la création et l'animation d'un centre d'information en matière d'action sociale ;
- la promotion d'une information générale touchant à l'activité sociale par l'organisation de séminaires, de cours et de conférences ;
- l'exécution du travail administratif.

¹ La Commission sociale a mis sur pied différents groupes d'étude qui s'articulent selon les besoins et les mandats. Il existe actuellement quatre groupes :

- Commission de coordination pour la formation des débiles mentaux pratiquement éducatibles ;
- Groupe de travail pour le recrutement et la formation du personnel éducatif ;
- Groupe de travail pour la planification des institutions en faveur des inadaptés sociaux et caractériels ;
- Sous-commission pour la planification des ateliers destinés aux inadaptés débiles mentaux.

Un groupe d'étude pour l'élaboration d'une recherche sur l'équipement et les structures des institutions s'occupant de l'enfance et de l'adolescence sera mis sur pied cette année encore.

2.3. Activités

Actuellement, le secrétaire d'enquêtes effectue divers sondages destinés à renseigner les groupes de travail de la commission. Par exemple, il a mené une enquête auprès des animateurs et des éducateurs spécialisés demandée par le groupe « Formation des éducateurs », diverses consultations ont été prises en ce qui concerne la jeunesse dite inadaptée sociale (délinquants, drogués, etc.).

D'autre part M. Nusbaumer travaille à l'organisation d'une enquête touchant les services sociaux du Jura et portant sur leur action : besoins couverts, lacunes dans leurs possibilités de travail, etc. Celle-ci s'inscrit dans le cadre d'une conférence d'information et d'action sociale.

La constitution d'un centre de documentation destiné à l'usage de tous les organismes privés et publics est un souci permanent de la Commission sociale.

En collaboration avec la Direction cantonale des œuvres sociales, le secrétaire d'enquêtes élabore un répertoire détaillé de tous les services et institutions sociaux du Jura.

Une tâche importante du secrétariat est d'établir un contact avec les établissements et les services sociaux. En définitive, et dans l'orientation initiale conférée par la Commission sociale, il appartient à ces derniers de participer au « modelage » de cette fonction qui, selon les promoteurs, doit devenir un office de planification sociale pour le Jura.

Bien que le secrétariat d'enquêtes n'exerce pas une activité dans le terrain à la manière des travailleurs sociaux, il est destiné à devenir un organe d'information non seulement pour les services sociaux, mais également à l'usage des communes, des associations et des particuliers.

2.4. Renseignements administratifs

Du point de vue administratif, le secrétaire d'enquêtes a le statut du personnel de l'Etat. Il travaille pour la Commission sociale de l'ADIJ, dont il occupe l'un des bureaux à Moutier.

Adresse :

Secrétariat d'enquêtes
de la Commission sociale de l'ADIJ

Case postale 344

2, rue Château

2740 Moutier

Tél. 032 93 41 53 ou 93 41 51

Le secrétaire d'enquêtes